

Délibération n°D20230075

Rapporteur : Gérald TRAPY

Service : Vie Associative et Sports
Secrétaire de séance : Alain BANQUET

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le SIX JUILLET, à 16 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 26, 27, 26, 27, 28 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 29/06/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (1), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN (2), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (3), Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSÉS :	Florence MALGAT	a donné délégation à	Josie BAYLE
	Marc LETURGIE	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
	Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
	Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n° 7 « Tableau des effectifs – modification du poste de Directeur(trice) des solidarités à temps non complet par le poste de Directeur de l'action sociale et de la santé à temps non complet » et retour au dossier n°9 « Charte des ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) - Adoption ».

(2) Arrivée au dossier n°1 « Décision modificative n°1 (Budget supplémentaire) – Exercice 2023 ».

(3) Arrivée au dossier n°10 « Délocalisation définitive de la brocante professionnelle mensuelle de la place Gambetta vers le pourtour de l'église Notre Dame ».

RÈGLEMENT DU PRIX DU BÉNÉVOLAT

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2211-1 et suivants ;

VU le dynamisme et la richesse du domaine associatif du territoire ;

VU le projet de règlement annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de soutenir et de mettre à l'honneur, chaque année, ses associations et leurs bénévoles, par la remise d'un prix du bénévolat ;

CONSIDÉRANT qu'il convient en conséquence d'établir un règlement définissant les principes de sélection des candidats et d'attribution des prix ;

CONSIDÉRANT que les lauréats seront désignés par un jury composé du maire, de l'adjointe déléguée à la culture, de l'adjoint délégué à la vie associative, de l'adjoint délégué aux sports et de deux élus de l'opposition municipale et que les prix seront remis lors du forum des associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** les termes du règlement du prix du bénévolat ci-joint à la présente délibération ;
- **D'APPROUVER** l'organisation du concours du bénévolat réédité chaque année par voie d'arrêté ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le 11/07/2023

ID : 024-212400378-20230706-D20230075-DE



Adopté par 24 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Marc LETRUGIE (Pouvoir), Florence MALGAT (Pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY.

7 voix contre : Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (Pouvoir), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 06/07/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **11 JUIL. 2023**
et de l'affichage en date du **12 JUIL. 2023** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Alain BANQUET



Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD